



SOMMAIRE
DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION
LORS DE SA 82^{ème} SESSION

(Rome, 26-28 mai 2003)

Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé par le Secrétariat

Point No. 2 de l'ordre du jour: Rapport sur l'activité de l'Institut

Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général concernant l'activité de l'Institut en 2003.

Point No. 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice Présidents du Conseil de Direction

Le Conseil a nommé M. R. Loewe premier Vice-Président et M. A. Harmathy deuxième Vice-Président jusqu'à sa 83^{ème} session.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Les principes et règles de procédure civile transnationale

Le Conseil a exprimé sa satisfaction pour les travaux accomplis par le Comité d'étude conjoint ALI/UNIDROIT chargé d'élaborer des Principes et Règles de procédure civile transnationale, a décidé de constituer un Comité pilote et de révision tel que proposé par le Secrétaire Général et a demandé au Secrétariat de faire circuler les projets parmi ses membres pour qu'ils puissent faire des observations afin de permettre au Comité pilote et de révision de soumettre le projet final des Principes et des Règles de procédure civile transnationale au Conseil de Direction pour approbation lors de sa prochaine session en 2004.

Point No. 5 de l'ordre du jour: Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Le Conseil de Direction a constaté avec satisfaction les progrès continus pour la mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique, et en particulier le fait qu'il y avait de grandes chances pour que ces instruments entrent en vigueur au premier semestre 2004.

Le Conseil de Direction a néanmoins constaté que la Commission des Finances n'avait pas été en mesure de mettre en œuvre la recommandation faite par le Conseil de Direction lors de sa 81^{ème} session visant à faire allouer au budget 2003 les sommes nécessaires au recrutement d'un nouvel employé pour assurer les fonctions de Dépositaire résultant de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique et l'acquisition du logiciel nécessaire, essentiellement à cause de la date tardive à laquelle elle avait été saisie de ces recommandations par rapport au cycle budgétaire. Les chances que cette allocation puisse se faire dans le projet de budget 2004 apparaissaient néanmoins très grandes, en particulier si on considère que la décision par la Conférence

diplomatique du Cap de conférer les fonctions de Dépositaire à l'Institut crée une obligation internationale pour les Etats membres d'UNIDROIT.

Le Conseil de Direction a pris note du retard pris dans la procédure d'attribution pour le Registre international des biens aéronautiques devant être mis en place en vertu du Protocole aéronautique, en particulier aux vues des devoirs importants que l'Institut doit accomplir, en tant que Dépositaire, vis-à-vis de ce Registre. Le Conseil a constaté que l'OACI devait encore recevoir 231.084,94 \$ US du montant prévu par la Commission préparatoire pour la procédure internationale de désignation du Conservateur en charge du fonctionnement du Registre international et pour les autres étapes nécessaires pour rendre ce dernier opérationnel dans une période de neuf mois, et cela même si un Etat membre avait informellement indiqué sa volonté de fournir 90.000 \$ US du déficit et le Groupe de travail aéronautique avait formellement indiqué sa volonté de fournir 50.000 \$ US supplémentaires à la condition que les principaux Etats impliqués fournissent le reste. Le Conseil a constaté que la Convention du Cap et le Protocole aéronautique ne pourraient pas entrer en vigueur tant que l'Autorité de surveillance du Registre international n'aurait pas certifié que ce dernier était pleinement opérationnel et a pris comme résolution de demander instamment aux Etats membres d'UNIDROIT de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour que la Commission préparatoire puisse être en mesure d'achever ses travaux avant l'entrée en vigueur des deux instruments, notamment en lançant un appel aux secteurs qui avaient un intérêt manifeste dans cette entrée en vigueur et, deuxièmement, de demander instamment aux Etats envisageant de devenir Etat contractant alors que le Registre international ne serait pas encore pleinement opérationnel, de conditionner l'effectivité de leurs instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion à la certification par l'Autorité de surveillance que le Registre international soit pleinement opérationnel.

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du consensus qui avait été établi autour de la dernière version de l'avant-projet de Protocole ferroviaire lors de la troisième session d'experts gouvernementaux, mais a noté que les séminaires régionaux avaient besoin d'être organisés en particulier dans les endroits du monde qui n'avaient pas encore pris part à ce consensus avant qu'il soit question d'autoriser la transmission de l'avant-projet de Protocole ferroviaire à une Conférence diplomatique et que la question de savoir si une quatrième session d'experts gouvernementaux serait nécessaire pouvait seulement être décidée à la lumière des résultats de ce programme de séminaires. Dans ce contexte, le Conseil a pris note avec satisfaction du séminaire prévu pour l'Europe centrale et orientale vers la fin de 2003 et de celui prévu pour l'Amérique centrale à la fin du mois d'octobre 2003.

Le Conseil de Direction a aussi pris note avec satisfaction de la convocation imminente d'une première session d'experts gouvernementaux pour considérer l'avant-projet de Protocole spatial et des efforts continus du Secrétariat, en particulier dans le contexte du Comité des Nations Unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de susciter un intérêt pour ce projet et d'identifier l'organe le mieux adapté pour remplir les fonctions d'Autorité de surveillance du futur Registre international pour les biens spatiaux. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du fait que pour la première session des experts gouvernementaux l'Institut serait en mesure, pour la première fois, d'utiliser gratuitement les structures de réunion de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le Conseil de Direction a noté que d'autres priorités d'édition avaient depuis sa dernière session empêché tout progrès en ce qui concerne l'édition des actes et procédures de la Conférence diplomatique du Cap. Il a néanmoins pris note avec satisfaction du succès en termes de ventes du Commentaire officiel de Roy Goode sur la Convention du Cap et le Protocole aéronautique.

Le Conseil de Direction a noté que, le moment venu, il serait nécessaire pour l'Institut d'organiser des séminaires dans différentes régions pour y faire mieux connaître la Convention du Cap et le Protocole aéronautique.

Point No. 6 de l'ordre du jour: Les Principes relatifs aux contrats de commerce international

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès considérables qui avaient été réalisés dans l'élaboration de la IIème Partie des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats de commerce international et a exprimé le souhait qu'à l'occasion de sa prochaine session il serait en mesure d'approuver la publication de la nouvelle édition consolidée des Principes.

Point No. 7 de l'ordre du jour: Les règles uniformes applicables aux transports

Le Conseil de Direction a pris note des développements qui avaient eu lieu concernant l'élaboration d'un Protocole à la CMR sur les lettres de voiture électroniques, ainsi que de la préoccupation de M. Putzeys quant à la direction que prenaient les travaux au sein du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe. Le Conseil a partagé la préoccupation de M. Putzeys et décidé qu'il devrait adresser le message suivant à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies:

"Le Conseil de Direction a pris connaissance des derniers travaux du Comité des transports intérieurs – SC 1 – de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en vue de l'élaboration d'un protocole additionnel à la C.M.R. de 1956, Protocole devant permettre expressément l'utilisation d'une lettre de voiture électronique.

Le Conseil de Direction partage l'opinion presque unanime que, pour des motifs de technique juridique, il n'est pas possible de modifier, même très partiellement, la C.M.R. et exprime son inquiétude devant toute initiative dans ce sens. Il considère en conséquence que le Protocole en projet doit se limiter à autoriser l'utilisation d'une lettre de voiture électronique sur la base d'une équivalence fonctionnelle.

Le Conseil de Direction regretterait toute initiative qui dépasserait cette limite, et UNIDROIT ne pourrait y prêter son concours."

Point No. 8 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés

Le Conseil a pris note avec satisfaction des informations données par le Président du Comité d'étude restreint et le Secrétariat concernant les progrès réalisés sur le projet et de l'intérêt qu'il suscitait sur le plan international.

Point No. 9 de l'ordre du jour: Etat de mise en œuvre et promotion des Conventions d'UNIDROIT

Le Conseil a pris note des développements depuis sa dernière session concernant les ratifications et la mise en œuvre des Conventions d'UNIDROIT.

Point No. 10 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique

Le Conseil de Direction a pris note des informations communiquées par le Secrétariat. Il a approuvé le rapport du Sous-comité du Conseil sur les bourses, et a adopté la Résolution (82) 2 :

LE CONSEIL DE DIRECTION D'UNIDROIT

RAPPELANT que le *Programme de bourses de recherches* a été mis en place en 1992 dans le cadre du *Programme de coopération juridique*, compte tenu à la fois de l'activité d'harmonisation législative de l'organisation et de son fonds documentaire de renommée internationale dans les matières du droit privé international et comparé et du droit uniforme ;

COMPTE TENU de l'importance du *Programme de bourses de recherches* pour l'étude et l'approfondissement des matières du droit privé international et comparé et du droit uniforme, et de son rôle pour promouvoir dans les pays d'origine des chercheurs – principalement les pays en

développement et en transition économique – le processus d’harmonisation et de modernisation du droit privé et commercial ;

SOULIGNANT que le *Programme de bourses de recherches* contribue de façon significative à la divulgation et à la promotion des instruments, des travaux et des activités d’UNIDROIT dans les pays d’origine des chercheurs ;

RAPPELANT que le *Programme de bourses de recherches* repose pour l’essentiel sur les financements de donateurs volontaires, et que ceux-ci peuvent par des contributions même modestes et ciblées, soutenir efficacement le Programme ;

REMERCIE

les donateurs qui ont à ce jour soutenu le *Programme de bourses de recherches*, et notamment ceux qui continuent de le soutenir ;

INVITE

tous les Etats membres d’UNIDROIT à apporter leur soutien au *Programme de bourses de recherches*, sous forme d’une contribution volontaire soit exceptionnelle, soit entendue comme susceptible d’être soumise à renouvellement annuel, assortie le cas échéant de toute condition pertinente concernant l’emploi des fonds (par exemple quant à l’origine géographique des candidats ou le domaine de recherches).

Point No. 11 de l’ordre du jour: Revue de droit uniforme et autres publications

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations données sur ce sujet .

Point No. 12 de l’ordre du jour: Le Site d’UNIDROIT sur Internet et les bibliothèques depositaires de la documentation d’UNIDROIT

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations données sur ce sujet .

Point No. 13 de l’ordre du jour: Base de données sur le droit uniforme

Le Conseil a pris note avec satisfaction des développements concernant la base de données sur le droit uniforme (UNILAW).

Point No. 14 de l’ordre du jour: Etat de la bibliothèque

Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès réalisés et a félicité le personnel de la Bibliothèque pour son travail remarquable.

Point No. 15 de l’ordre du jour: Résultats de la seconde session informelle de réflexion

Le Conseil a exprimé sa satisfaction pour la façon dont les sessions de réflexion avaient été préparées et s’étaient déroulées.

Le Conseil a pris note de l’importance que revêt l’établissement d’une stratégie et le suivi de sa mise en œuvre avec des ressources beaucoup plus importantes.

Le Conseil a approuvé les propositions faites visant à harmoniser la programmation et les mandats des organes de l’Institut.

Le Conseil a demandé au Secrétaire Général de transmettre son avis et la teneur de la discussion au nouveau Conseil afin de garantir une continuité dans le soutien à ces conclusions.

Point No. 16 de l'ordre du jour: Nomination des correspondants de l'Institut

Le Conseil a décidé de nommer Mme Amelia Boss (Etats-Unis d'Amérique), Mme Huang Danhan (Chine), M. Joseph Issa-Sayaegh (France-Sénégal), M. Michel Deschamps (Canada) et Mme Inés Weinberg de Roca (Argentine) correspondants de l'Institut.

Point No. 17 de l'ordre du jour: La Fondation de droit uniforme

Le Conseil a pris note des développements envisagés pour la Fondation de droit uniforme et a approuvé les modifications proposées de ses Statuts.

Point No. 18 de l'ordre du jour: Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2004

Le Conseil a félicité le Secrétariat pour le succès obtenu en maintenant les dépenses à un niveau réduit de même que les arriérés de contributions et a approuvé le projet de budget pour l'exercice financier 2004 en vue de sa soumission à la Commission des Finances et à l'Assemblée Générale.

Point No. 19 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 83^{ème} session du Conseil de Direction

Etant donné que de nouveaux membres du Conseil de Direction seront élus par l'Assemblée Générale lors de sa 57^{ème} session le 28 novembre 2003, la date et le lieu de la 83^{ème} session du Conseil de Direction sera décidé ultérieurement. Dès que l'on aura une image claire des membres actuels du Conseil qui seront à nouveau candidats, le Secrétariat les consultera pour trouver des dates qui puissent leur convenir.

Point No. 20 de l'ordre du jour: Divers – Demande d'utilisation temporaire des locaux d'UNIDROIT

Les membres du Conseil de Direction, considérant:

- que la demande visait, dans les deux cas, une occupation temporaire,
- que l'utilisation temporaire ne porterait pas atteinte à la mise en œuvre du Programme de bourses de recherche qu'ils considéraient très important pour la diffusion de l'information relative aux activités d'UNIDROIT dans les pays d'origine des chercheurs (pays en développement et pays en transition),

ont décidé

- a) de consentir à une utilisation temporaire de trois bureaux au dernier étage,
- b) de fixer la durée de l'utilisation temporaire de ces bureaux à six mois,
- c) de répondre de façon positive à la demande d'accueillir le nouveau bureau italien de l'UNIDO,
- d) qu'UNIDROIT ne devrait encourir aucune dépense (téléphone, chauffage, électricité, décoration et personnel),
- e) que le Secrétariat devrait informer le nouveau Conseil de Direction de la fin de l'utilisation temporaire de ces bureaux d'UNIDROIT.